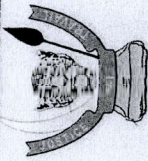


Rec. ASC #
021

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 131/2023

A LA SOCIETE DES SERVICES VIHUMBIRA

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux travaux de réhabilitation de la route Beni-Mangina, conclu avec le Gouvernement Provincial du Nord-Kivu, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre cent onze mille cinq cent trois, quarante-quatre centimes (USD 411 503,44) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille huit cent quatre-vingt, cinquante-deux centimes (USD 2 880,52).

Fait à Kinshasa, le 27/07/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L. YUMBA
Directeur Général ad